

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

Date de convocation du Comité Syndical  
03 février 2025

Date d'affichage de la convocation au siège  
03 février 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50  
Nombre de suffrages exprimés : 50  
Nombre de délégués ayant voté pour : 50  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

**SÉANCE DU  
10 FÉVRIER 2025**

Le 10 février 2025 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique au Centre Culturel de la Mouniaude à Châtel-Guyon, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Gilles DOLAT est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ABELARD Nathalie, ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, SAHUT Michel, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

**Billom Communauté :** DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, ROBERT Andrée.

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°07
Nombre de délégués présents	51	50
Nombre de pouvoirs	0	0
Nombre de suffrages exprimés	51	50

## **Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Dél. 2025-12 : Demandes de subvention au titre du projet d'extension du siège de Riom : validation du projet**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** le budget 2025 voté et notamment l'AP 9760 relative à programmation financière du projet d'extension du siège de Riom ;

**VU** le règlement de la DSIL 2025 ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification explique que la recherche de subventions est une priorité pour le SBA. L'ambition de la PPI pour les cinq prochaines années (45 M€ d'investissements programmés) implique une recherche active de partenaires et de financements.

La présente délibération a pour objet de proposer au Comité Syndical la validation du projet d'extension du siège de Riom dont la finalité est de regrouper sur un seul site l'ensemble des locaux techniques du SBA et d'étendre le siège actuel afin d'améliorer les fonctionnalités du bâtiment et l'espace à disposition des services.

Après le choix du lauréat de concours de maîtrise d'œuvre lors du jury de concours du 04 novembre 2024, le projet d'extension du siège de Riom est entré en phase « Avant-Projet Sommaire (APS) ». La fin de la phase « avant-projet définitif » est envisagée pour fin avril 2025 au plus tard.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Regroupement des locaux techniques et extension du siège situé Zone de Layat II à Riom,
- Coût global du projet à partir de 2025 (maîtrise d'œuvre + travaux phase APS) : **4 691 396,75 € HT**
- Phasage des travaux : début des travaux en septembre 2025 – fin des travaux en décembre 2026
- Plan de financement :

<b>Extension du siège</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Coût projet phase APS HT</b>	<b>2 898 638,05 €</b>	<b>1 761 288,86 €</b>	<b>31 469,84 €</b>	<b>4 691 396,75 €</b>
Emprunt	- €	600 000,00 €	- €	600 000,00 €
DSIL 2025	170 000,00 €	300 000,00 €	30 000,00 €	500 000,00 €
<b>Reste à charge SBA</b>	<b>2 728 638,05 €</b>	<b>861 288,86 €</b>	<b>1 469,84 €</b>	<b>3 591 396,75 €</b>

Pour l'instant, une seule demande de subvention au titre de la DSIL 2025 est envisagée par le SBA. Après présentation par le Vice-Président en charge des finances et de la tarification du projet d'extension du siège de Riom, le Comité Syndical est invité à délibérer.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- valider le projet d'extension du siège de RIOM selon les caractéristiques et le plan de financement exposés précédemment,
- autoriser le Président à déposer un dossier demande de subvention au titre de la DSIL 2025,
- autoriser le Président à déposer d'autres dossiers de demande de subvention si des opportunités complémentaires venaient à être identifiées par le SBA.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du Vice-Président en charge de la tarification et des finances,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1** : **VALIDE** le projet d'extension du siège de RIOM selon les caractéristiques et le plan de financement exposés précédemment.

**Article 2** : **AUTORISE** le Président à déposer un dossier demande de subvention au titre de la DSIL 2025.

**Article 3** : **AUTORISE** le président à déposer d'autres dossiers de demande de subvention si des opportunités complémentaires venaient à être identifiées par le SBA.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20250210-DEL2025-12-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025